

ALERTMB

Programme d'alertes au public du Manitoba

Formulaire de désignation des autorités compétentes

Autorité participante

L'autorité mentionnée ci-dessous demande par la présente d'avoir accès à AlertMB, le Programme d'alertes au public du Manitoba, en désignant en son nom les personnes suivantes pour suivre une formation afin de devenir émetteurs d'alertes autorisés. Les autorités compétentes doivent disposer d'au moins un émetteur d'alertes autorisé.

Nom légal de l'autorité (exemple : ville/MR de [municipalité])	
Adresse postale	
Code postal	
Courriel	
Numéro de téléphone	

Émetteur d'alertes n° 1 (obligatoire)

Nom		Prénom	
Organisation (si différente de celle indiquée ci-dessus)		Titre du poste	
Adresse municipale (si différente de celle indiquée ci-dessus)			
Ville		Code postal	
Courriel			
Numéro de téléphone principal		Autre numéro de téléphone	

ALERTMB

Programme d'alertes au public du Manitoba

Formulaire de désignation des autorités compétentes

Émetteur d'alertes n° 2 (facultatif)

Nom		Prénom	
Organisation (si différente de celle indiquée ci-dessus)		Titre du poste	
Adresse municipale (si différente de celle indiquée ci-dessus)			
Ville		Code postal	
Courriel			
Numéro de téléphone principal		Autre numéro de téléphone	

Émetteur d'alertes n° 3 (facultatif)

Nom		Prénom	
Organisation (si différente de celle indiquée ci-dessus)		Titre du poste	
Adresse municipale (si différente de celle indiquée ci-dessus)			
Ville		Code postal	
Courriel			
Numéro de téléphone principal		Autre numéro de téléphone	

Émetteur d'alertes n° 4 (facultatif)

Nom		Prénom	
Organisation (si différente de celle indiquée ci-dessus)		Titre du poste	
Adresse municipale (si différente de celle indiquée ci-dessus)			
Ville		Code postal	
Courriel			
Numéro de téléphone principal		Autre numéro de téléphone	

ALERTMB

Programme d'alertes au public du Manitoba

Formulaire de désignation des autorités compétentes

Émetteur d'alertes n° 5 (facultatif)

Nom		Prénom	
Organisation (si différente de celle indiquée ci-dessus)		Titre du poste	
Adresse municipale (si différente de celle indiquée ci-dessus)			
Ville		Code postal	
Courriel			
Numéro de téléphone principal		Autre numéro de téléphone	

Le présent formulaire doit être signé par deux (2) personnes élues ou cadres supérieurs de l'organisation représentant l'autorité qui demande à participer au Programme d'alertes au public du Manitoba (AlertMB) et à suivre une formation connexe.

En apposant nos signatures ci-dessous, nous déclarons que :

- 1) les renseignements contenus dans le présent formulaire sont, à notre connaissance, exacts;
- 2) nous sommes des responsables compétents pour l'autorité et avons le pouvoir de nommer les personnes figurant dans ce formulaire comme émetteurs autorisés pour AlertMB;
- 3) nous comprenons et acceptons les exigences pour les utilisateurs autorisés (voir ci-dessous) ainsi que les processus et les conditions présentés dans le document de procédure normalisée d'exploitation d'AlertMB.

Exigences pour les utilisateurs autorisés

1. Les municipalités (au sens de la Loi sur les municipalités, c. M225 de la C.P.L.M.) doivent adopter une résolution indiquant la décision de participer à AlertMB.
2. Les personnes désignées comme émetteur d'alertes dans le formulaire de désignation des autorités compétentes doivent avoir terminé la formation offerte par l'Organisation de gestion des situations d'urgence du Manitoba. Seuls les employés de l'autorité ayant terminé la formation pourront demander ou autoriser l'émission d'une alerte en son nom.
3. L'autorité doit tenir à jour des politiques déterminant :
 - a. les personnes autorisées à demander des alertes par l'intermédiaire de l'Organisation de gestion des situations d'urgence du Manitoba;
 - b. les responsables autorisés à approuver l'émission des alertes;
 - c. les procédures à suivre pour demander l'émission des alertes, y compris la sensibilisation du personnel et des responsables concernant l'émission des alertes.
4. L'autorité doit se conformer aux normes et aux lignes directrices du Système national d'alertes au public.

ALERTMB

Programme d'alertes au public du Manitoba

Formulaire de désignation des autorités compétentes

Seules les personnes désignées figurant dans le présent formulaire seront autorisées à accéder au Programme AlertMB et, par conséquent, à émettre des alertes. Nous comprenons que les personnes mentionnées ci-dessus n'auront pas accès à AlertMB tant qu'elles n'auront pas terminé la formation correspondante.

Cadre de l'organisation ou personne élue

Nom		Prénom	
Titre du poste			

Signature du cadre de l'organisation ou de la personne élue (1)

Date de la signature

Cadre de l'organisation ou personne élue

Nom		Prénom	
Titre du poste			

Signature du cadre de l'organisation ou de la personne élue (2)

Date de la signature

Les municipalités doivent présenter une résolution officielle indiquant la décision de participer au programme AlertMB.

Veillez envoyer par courriel une copie du présent formulaire rempli à emo@gov.mb.ca.